

Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

COMMUNE DE MOMMENHEIM

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Annexe à la délibération n° 3 en date du 07 avril 2026

Population totale (chiffre pris en compte lors du dernier renouvellement intégral du conseil municipal, conformément à l'article R.2151-2 alinéa 2 du CGCT) : **2361** habitants

Enveloppe indemnitaire globale autorisée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique ¹ :

Taux maximal d'indemnité du maire :	55,7%
Taux maximal d'indemnités des 5 adjoints au maire ² :	
21,38 % X 5 adjoints =	106,9 %
Total :	162,6 %

¹ Le décret n° 2017-85 du 26/01/2017 a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique à 1027 au 1^{er} janvier 2019

² Conformément au II de l'article L.2123-24 du CGCT, le montant total est calculé sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner sur le fondement de l'article L.2122-2 (= 30 % de l'effectif du conseil municipal) et de l'article L.2122-2-1, si la commune de 80 000 habitants et plus en fait application.

Maire

Bénéficiaire (fonction) <i>facultatif : prénom - nom</i>	Taux maximal autorisé en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique	indemnité allouée en % de l'Indice brut terminal de la Fonction Publique
Maire	55,7%	55,7 %

Adjoints au Maire avec délégation (article L2123-24 du CGCT)

1 ^{er} adjoint	21,38 %	21,38 %
2 ^{ème} adjoint	21,38 %	21,38 %
3 ^{ème} adjoint	21,38 %	21,38 %
4 ^{ème} adjoint	21,38 %	21,38 %

Conseiller municipal délégué avec délégation du Maire

en application du III de l'article L2123-24-1 du CGCT, et sous réserve du respect de l'enveloppe indemnitaire globale autorisée.

Conseiller municipal délégué Alain LACROIX	10,69 %	10,69 %
Conseiller municipal délégué Jérôme BERTIN	10,69 %	10,69 %

Enveloppe globale effectivement allouée :	162,60%
--	----------------

Le 07 avril 2026.



(Handwritten signature in blue ink)

